

## Nouvelles faces nationales des pièces en euros destinées à la circulation

(2008/C 273/06)

Le 8 juillet 2008, le Conseil de l'Union européenne a décidé que la République slovaque remplissait les conditions nécessaires pour pouvoir adopter l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 2009 <sup>(1)</sup>.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la République slovaque émettra donc des pièces en euros, sous réserve de l'approbation, par la BCE, du volume de l'émission (article 106, paragraphe 2, du traité instituant la Communauté européenne).

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie les caractéristiques des dessins de chaque nouvelle pièce <sup>(2)</sup>.

Les pièces de 10, 20 et 50 centimes ainsi que les pièces de 1 et 2 euros seront émises par la République slovaque avec les nouvelles faces communes des pièces en euros <sup>(3)</sup>. Les plus petites dénominations (1, 2 et 5 centimes) seront émises avec la face commune d'origine, puisque la face commune de ces pièces n'a pas été modifiée.



1 EURO CENT



2 EURO CENT



5 EURO CENT



10 EURO CENT



20 EURO CENT



50 EURO CENT



1 EURO



2 EURO

**Pays d'émission:** République slovaque

**Début de l'émission:** Janvier 2009

**Description des dessins:**

1 EURO CENT — 2 EURO CENT — 5 EURO CENT

Au centre de la pièce est représenté le mont Kriváň, situé dans les Tatras. Le nom du pays, «SLOVENSKO», et le millésime sont gravés sous la montagne. Sous le millésime figure l'emblème national de la Slovaquie, flanqué à sa gauche de la marque d'atelier et à sa droite de l'initiale «Z» du graveur Drahomír Zobek. Le dessin est entouré des douze étoiles du drapeau européen.

<sup>(1)</sup> Décision du Conseil du 8 juillet 2008 conformément à l'article 122, paragraphe 2, du traité pour l'adoption de la monnaie unique par la Slovaquie, le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (JO L 195 du 24.7.2008, p. 24).

<sup>(2)</sup> Voir JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, JO C 254 du 20.10.2006, p. 6 et JO C 248 du 23.10.2007, p. 8 pour une référence aux autres pièces en euros.

<sup>(3)</sup> Voir JO C 225 du 19.9.2006, p. 7.

10 EURO CENT — 20 EURO CENT — 50 EURO CENT

Au centre de la pièce est représenté le château de Bratislava. L'emblème national de la Slovaquie apparaît à gauche au premier plan. Le millésime figure sous le château. Le nom du pays, «SLOVENSKO», est gravé en arc de cercle dans la partie inférieure du dessin. À gauche de l'emblème se trouve la marque d'atelier; à droite, les initiales JČ et PK des artistes Ján Černaj et Pavel Károly. Le dessin est entouré des douze étoiles du drapeau européen.

1 EURO — 2 EURO

Dans le disque interne de la pièce sont représentés une double croix sur trois collines (comme sur l'emblème national de la Slovaquie) et, en arrière-plan, des rochers stylisés. Le millésime et le nom du pays, «SLOVENSKO», sont gravés respectivement sur les bords gauche et droit du disque interne. La marque d'atelier et les initiales IŘ de l'artiste Ivan Řehák figurent de chaque côté de la partie inférieure de la double croix.

L'anneau externe de la pièce comporte les douze étoiles du drapeau européen.

**Gravure sur tranche de la pièce de 2 euros:** SLOVENSKÁ REPUBLIKA, suivie de trois symboles (étoile — feuille de tilleul — étoile).

---